



Conseil  
communal

Commune d'Oron  
Le Bourg 9  
1610 Oron-la-Ville

Monsieur  
Hassler Hervé  
Ch. De la Resse 11  
1608 Bussigny-sur-Oron

Oron-la-Ville, le 7 février 2018

**Préavis n° 01/2018**  
**Crédit de CHF 150'000.00 pour le remplacement de la balayeuse**

Monsieur le Conseiller,

Au cours de sa séance du 6 février 2018, le Bureau du Conseil vous a désigné comme **PRÉSIDENT de la commission d'étude** du préavis municipal cité en marge.

**Le Président de cette commission est :**

Hassler Hervé

**Les membres de cette commission sont :**

Cuénod Sébastien  
Hockenjos Christian  
Rittener Christophe  
Rod Simon

**Les suppléants sont :**

Vinay Jérôme  
Grandchamp Jean-Claude

Nous vous prions de bien vouloir convoquer les membres désignés pour étudier ce préavis municipal et fournir vos rapports en 3 exemplaires. **LES 3 EXEMPLAIRES DU RAPPORT DÛMENT SIGNÉ PAR TOUS LES MEMBRES DE VOTRE COMMISSION**, (il appartient au Président de faire le nécessaire pour avoir toutes les signatures) doivent être déposés dans la boîte aux lettres (derrière le bâtiment) du **Conseil communal, Le Bourg 9 à Oron-la-Ville (et non au bureau communal de Palézieux)**. **Et également envoyé par mail à la Présidente du Conseil, à la secrétaire du Conseil et au Greffe**. La séance du Conseil aura lieu le lundi 12 mars 2018, nous vous saurions gré de transmettre votre rapport pour le **vendredi 2 mars 2018 à midi** dernier délai.

**Disponibilité de la Municipalité : voir avec le délégué de la Municipalité.**

**Important : ne pas oublier de réserver une salle auprès de l'administration communale pour la séance avec le délégué de la Municipalité et d'utiliser le modèle type de rapport, disponible sur l'accès sécurisé du site internet.**

Dans l'intervalle, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller, nos salutations distinguées.

Au nom du Conseil communal

La Présidente

La Secrétaire

*Myriam Edward*  
Myriam Edward

*Lorraine Bard*  
Lorraine Bard



**Annexe :** - 1 préavis municipal  
**Copie à :** - La Municipalité  
- Aux membres de cette  
commission avec copie du  
préavis concerné